



Fédération Française de Badminton

Comité départemental du Calvados

Règlement du tournoi par équipes

Adoption: 15/04/2026

Entrée en vigueur : 16/04/2026

Validité : permanente

Le comité du Calvados propose une nouvelle compétition par équipe mixte ouverte aux jeunes jusqu'à la catégorie cadets.

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions rédigé par la FFBAD.

1. Description

- 1.1. Les équipes sont des équipes de clubs affiliés à la ligue de Normandie. La commission jeune pourra accepter une équipe d'entente de clubs si l'équité sportive est préservée.
- 1.2. Cinq catégories d'âge sont proposées : Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets.
- 1.3. Un joueur peut être surclassé dans la catégorie d'âge supérieure ; pour un double surclassement, la validation par la commission jeunes et l'équipe technique départementale est nécessaire.
- 1.4. Les catégories Minibad, Poussins et Benjamins se joueront en DUO. Chaque équipe est constituée d'au moins une fille et un garçon de la même catégorie d'âge.
- 1.5. Les catégories Minimes et Cadets se joueront en TRIO. Chaque équipe est constituée d'au moins deux garçons et une fille de la même catégorie.
- 1.6. Chaque club peut inscrire une ou plusieurs équipes, dans une ou plusieurs catégories.

2. Dates, lieux et numéro de dossier

- 2.1. Le tournoi par équipes se déroule le samedi 27 et éventuellement le dimanche 28 juin 2026 à Ifs.
- 2.2. Si le nombre d'équipes le permet, toutes les rencontres auront lieu le samedi ; sinon, les Minibad, Poussins et Benjamins joueront uniquement le samedi et les minimes et cadets uniquement le dimanche.
- 2.3. Le numéro de dossier Poona est : 2505136.

3. Juge-Arbitre et GEO

- 3.1. Le GEO préparant ce tournoi par équipe est Daniel Honoré.
Le club accueillant cette compétition devra fournir un GEO qui sera chargé de la table de marque pendant toute sa durée.
- 3.2. Le Juge-Arbitre principal est Steven Honoré.

4. Inscriptions

- 4.1. La date d'ouverture des inscriptions est celle de la mise en ligne de la compétition sur Badnet. La date limite d'inscription est fixée au 10/06/2026 (minuit).
- 4.2. Les inscriptions se font directement par les clubs sur Badnet. Pour être prises en compte, le règlement financier doit être effectué sur Badnet au moment de l'inscription.

5. Droits d'engagement

- 12 € par équipe.

Les droits d'inscriptions sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date de constitution des ta-

bleaux. Passé ce délai, ils ne sont plus remboursables.

6. Constitution des tableaux

- 6.1. Chaque équipe sera inscrite dans une poule unique de 3, 4 ou 5 équipes.
- 6.2. La date de confection des tableaux est le 15/06/2026 . La prise en compte des CPPH sera faite à cette date.
- 6.3. Si le nombre d'équipes inscrites dans une catégorie d'âge est supérieur à 5, des poules seront créées en prenant le CPPH pour critère.
Pour chaque participant(e), la cote prise en compte est la meilleure de ses trois cotes en SH ou SD, DH ou DD, et Mx. La valeur d'une équipe s'obtient en additionnant la cote du meilleur garçon et de la meilleure fille pour les duos, la cote des deux meilleurs garçons et de la meilleure fille pour les trios.

7. Déroulement des rencontres

- 7.1. Pour les minibad, poussins et benjamins, chaque rencontre comprend trois matches : un simple hommes, un simple dames et un double mixte.
- 7.2. Pour les minimes et cadets, chaque rencontre comprend quatre matches : un simple hommes, un simple dames, un double hommes et un double mixte. Un joueur ne peut pas jouer plus de deux matches par rencontre. Pour réduire la durée de la rencontre, seuls deux ordres des matches seront possibles : SD/DH puis Mx/SH ou Mx/SH puis SD/DH.
- 7.3. À l'exception des minibad qui joue un seul set de 21 points (avec deux points d'écart sauf à 30-29), tous les autres matches se jouent en deux sets gagnants de 21 points avec deux points d'écart (sauf à 30-29).
- 7.4. Les volants sont à la charge des clubs et fournis équitablement. Les volants utilisés sont en plumes et homologués par la FFBaD. Le volant officiel est le Yonex AS-30.
Cependant, des matches opposant des joueurs de niveau maximum D7 pourront être joués avec des volants hybrides ou carbone. Cette dérogation suppose l'accord de tous les participants ; sinon, le volant plumes doit être utilisé.
- 7.5. Les rencontres ne pourront pas commencer avant 9h et devront être terminées avant 19h.
- 7.6. Les rencontres doivent pouvoir débuter 30 minutes après l'heure de convocation.
- 7.7. Les capitaines doivent fournir la feuille de présence des joueurs (joueuses) de leur équipe, dès leur arrivée dans la salle.
- 7.8. Les feuilles de rencontres seront fournies par le club qui reçoit et remplies par les 2 capitaines concernés qui préciseront l'ordre des matches choisis.
- 7.9. Un joueur se blessant dans son premier match peut être remplacé pour son second match de la même rencontre. Il ne peut rejouer dans une autre rencontre.
- 7.10. Le juge-arbitre donnera avant le début de la compétition la règle appliquée pour les volants touchant la structure du gymnase en tenant compte de la hauteur de l'installation.
- 7.11. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 7.12. Tous les matches sont joués en autoarbitrage. Cependant, le juge-arbitre pourra désigner un arbitre si des arbitres sont présents dans la salle. En cas de désaccord entre deux joueurs, ils devront faire appel au juge-arbitre.
- 7.13. Tout joueur qui s'inscrit à un championnat du Calvados accepte ce règlement.

8. Barème des points par match et par rencontre

- 8.1. Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matches gagnés et perdus, qui donnent

lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match WO : -1 point

Tous les matches d'une rencontre doivent être joués.

8.2. Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : 5 points
- Nul : 3 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : 0 point

8.3. Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres de leur poule. Le vainqueur est l'équipe qui a le plus de points.

8.4. Si au moins trois équipes ont le même nombre de points, les critères pour les départager sont dans l'ordre :

- la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- l'équipe la plus jeune (on additionne l'âge du garçon le mieux classé et celui de la fille la mieux classée pour les duos, l'âge des deux garçons les mieux classés et celui de la fille la mieux classée pour les trios).

8.5. Si deux équipes ont le même nombre de points, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées. En cas de nouvelle égalité, les critères pour les départager sont dans l'ordre :

- la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- l'équipe vainqueur du mixte.

9. Sanctions

9.1. Les joueurs (ses) devront être en règle avec leur licence pour prendre part à une rencontre ; tout (e) joueur(se) non licencié(e) fera perdre la rencontre à son équipe sur le score de 4 à 0. De plus, le club du joueur en infraction se verra sanctionné d'une amende de 10 € par match disputé par ce joueur.

9.2. Toute équipe incomplète se verra sanctionnée d'une amende de 8 € par joueur manquant. Un forfait complet de l'équipe sera donc sanctionné d'une amende de 24 €. Ces amendes seront facturées par le trésorier du comité du Calvados.

9.3. Les éventuelles réclamations et réserves doivent être inscrites au bas de la feuille de rencontre. Dans ce cas, la commission jeunes informera les deux parties de sa décision.

10. Conseils aux joueurs

Le conseil aux joueurs est autorisé conformément au RGC et sera rappelé lors du tournoi. Il ne doit en aucun cas ralentir le jeu.

11. Récompenses

Elles sont offertes par le comité du Calvados. L'équipe vainqueur de chaque poule se verra remettre une récompense.

12. Divers

12.1. Le comité du Calvados et le club accueillant la compétition ne peuvent être tenus pour responsable en

cas de vol pendant la durée de la compétition.

- 12.2. Chaque participant autorise le comité départemental de badminton du Calvados et le club accueillant la compétition à utiliser sur ses supports de communication et son site internet toute photo qui pourrait être prise au cours de cette compétition sans avoir ensuite à demander l'accord des personnes concernées. En cas de désaccord avec ce point, le joueur devra le signaler au juge-arbitre lors de son arrivée dans la salle.